

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail--Démocratie--Paix

DECRET n° 87/110

DU 28/03/87,

portant nomination de Monsieur BITOUMBA (André)
en qualité de Directeur de la Pêche Maritime.

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

(/u le décret n° 86/881 du 18 Juillet 1986 , portant attributions
et organisation du Ministère de l'Industrie et de la Pêche ;

(/u le décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D É C R È T E :

Article 1er. - Monsieur BITOUMBA (André), Ingénieur Principal des Techniques
Industrielles, est nommé Directeur de la Pêche Maritime au Secrétariat
Général à la Pêche.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par
le décret n° 82/595 susvisé.

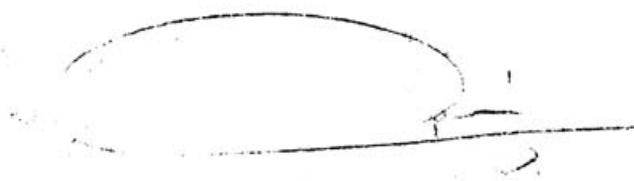
Article 3. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au
présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel ~~et communiqué partout où besoin sera,~~

Fait à Brazzaville, le 28 MARS 1987

Par le Premier Ministre,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Industrie de
la Pêche et de l'Artisanat,



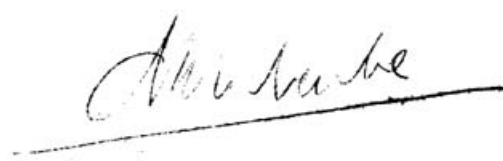
Ambroise Edouard NOUMAZALAY.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de
la Sécurité Sociale et de
la Justice, Garde des Sceaux,



Commandant Dieudonné KIMBENBE.-